

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

Décision n° 81230 du 25 octobre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Savoie

NOR : INTJ1725730S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 91983 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630326S),

Décide :

Article 1^{er}

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2017 :

Delachanal Régis	NIGEND : 120 676	NLS : 5 242 728
Ayrault Thierry	NIGEND : 122 911	NLS : 5 244 702
Masson Christian	NIGEND : 128 668	NLS : 5 283 538
Cartier Pierre	NIGEND : 127 910	NLS : 5 280 813
Operon Jean-Jacques	NIGEND : 121 732	NLS : 5 241 581

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2017 :

Albert Bruno	NIGEND : 224 197	NLS : 8 083 906
---------------------	------------------	-----------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 octobre 2017.

*Le colonel, commandant par suppléance la région
de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est,*

S. JAVON